



BILAN de l'année 2018-2019

Observatoire parisien des violences faites aux femmes (OPVF)

Sommaire

Préambule
L'actualité
Les faits marquants

A. Axes de travail thématique

- | |
|---|
| 1. L'hébergement et le logement |
| 2. Les jeunes femmes face aux violences |
| 3. L'impact des violences sur les femmes étrangères |

B. Mise en œuvre de dispositifs

- | |
|--|
| 1. Le grave danger : le TGD (Téléphone Grave danger) |
| 2. La MAP : les enfants co-victimes de violences conjugales |
| 3. Les consultations psychotrauma face aux impacts physiques et psychologiques |
| 4. Le protocole main-courante |

C. Coordination et formation

- | |
|---|
| 1. Le plan de formation des acteur·rices |
| 2. Les réseaux d'aide aux victimes |
| 3. Les publications destinée au public et aux professionnel·les |

D. Visibilité

- | |
|--|
| 1. Organisation et coordination du « 25 novembre » |
|--|

Service égalité intégration inclusion (SEII)
Direction démocratie citoyen·nes territoires (DDCT)

Préambule

La Ville de Paris a créé l'**Observatoire parisien des violences faites aux femmes (OPVF)** en novembre 2014. C'est un espace collectif permettant le travail en réseau entre tous les acteurs et actrices de la ville, les institutions et les associations. Son but est de révéler l'**ampleur du phénomène** et d'aider à agir de manière opérationnelle pour y mettre fin. Il permet d'élaborer une véritable **politique de lutte** contre les violences faites aux femmes à Paris et à renforcer **la cohérence** avec les partenaires concernés. Il agit pour **rendre visible** les violences, leurs mécanismes et le parcours des victimes afin de dégager des pistes d'action utiles à la construction d'une politique publique efficace.

En partenariat avec les institutions (Préfecture, Police et Justice) ainsi que les expert-es et les associations spécialisées, l'*Observatoire Parisien des violences faites aux femmes (OPVF)* développe :

- **Un diagnostic actualisé** et partagé des violences et le développement du **travail en réseaux** locaux prenant appui sur la contractualisation entre les acteurs-rices (*Contrat parisien de prévention et de sécurité, Schéma d'aide aux victimes, Schéma départemental santé*),
- **La prévention des violences** par l'information du public (*notamment à l'occasion du 25 novembre*),
- **Le développement des compétences** professionnelles par la formation des acteurs et actrices (*agent-es de travail social, agent-es d'accueil des mairies d'arrondissement, correspondant-es de nuit, etc.*).

En 2018 et 2019, l'OPVF a concentré son travail sur 4 aspects complémentaires :

A. Axes de travail thématique <ol style="list-style-type: none">1. L'hébergement et le logement2. Les jeunes femmes face aux violences3. L'impact des violences sur le droit des femmes étrangères	B. Mise en oeuvre de dispositifs <ol style="list-style-type: none">1. Le grave danger : le TGD (Téléphone Grave Danger)2. La MAP : les enfants co-victimes de violences conjugales3. Les consultations psychotrauma face aux impacts des violences sur la santé physique et psychologique4. Le protocole main-courante
C. Coordination et formation <ol style="list-style-type: none">1. Le plan de formation des acteur-ric-e-s2. Les réseaux d'aide aux victimes3. Les publications pour le public et des professionnel-le-s	
D. Visibilité Le « 25 novembre »	

Beaucoup de ces travaux sont conduits en articulation avec le **Schéma d'aide aux victimes de Paris**.

L'actualité

Le Grenelle des violences faites aux femmes : novembre 2019

Depuis 2017, les mobilisations féministes ont pris un élan sans précédent qui pousse l'ensemble de la société à briser l'impunité des auteurs et à répondre aux victimes avec les moyens nécessaires. En 2019, le décompte des féminicides par les collectifs militants sont devenus insupportables pour beaucoup de personnes et ont amené l'État à s'engager dans un Grenelle contre les violences conjugales.

L'OPVF a participé aux groupes de travail parisiens et a partagé des bonnes pratiques telles que les Réseaux d'Aides aux Victimes, la grille de cotation des demandes de logement social pour les victimes de violences familiales et les consultations psycho-trauma. Il a été proposé de favoriser, autant que faire se peut, l'éviction du conjoint par décision de justice, de poursuivre la formation des policier-es et des magistrat-es, de renforcer les dispositifs Ordonnances de protection et Téléphone grand danger, de poursuivre la Mesure d'accompagnement protégée des enfants.

Les associations ont porté, elles aussi, de nombreuses recommandations, notamment sur des ressources financières supplémentaires pour des places d'hébergement et de logement, ainsi que des évolutions législatives.

Au niveau national, à l'issue du **Grenelle contre les violences conjugales**, le Gouvernement a annoncé le 25 novembre 2019 une série de mesures visant à prévenir les violences et à protéger encore davantage les victimes, notamment¹ :

- l'ouverture de la ligne nationale d'écoute 3919 7j/7 et 24h/24h.
- des modifications législatives telles la suppression de l'obligation de subvenir aux besoins d'un parent violent pour les enfants, la création de la circonstance aggravante de suicide forcé
- la création d'un financement dédié pour les structures mettant en place une prise en charge sanitaire, psychologique et sociale des femmes victimes de violences
- l'interdiction de la médiation pénale et l'encadrement strict de la médiation familiale devant le juge aux affaires familiales en cas de violences conjugales
- l'examen au Parlement, en janvier 2020, d'une proposition de loi donnant au juge pénal la possibilité d'aménager ou de suspendre l'autorité parentale du conjoint violent
- la généralisation d'unités d'accueil médico-judiciaires pédiatriques (UAMJP) afin de recueillir dans de bonnes conditions la parole de l'enfant, et la mise en place d'un parcours de soins gradués pour l'enfant victime de violences
- le lancement d'un appel à projets dès 2020, afin de mettre en place, dans chaque région, deux centres de suivi et de prise en charge des auteurs
- la formation des policier-es, et gendarmes et l'application d'une grille d'évaluation du danger lors du dépôt de plainte
- certains dispositifs sont amenés à être généralisés, comme le bracelet anti-rapprochement.

¹ Document en ligne : www.gouvernement.fr/partage/11289-cloture-du-grenelle-contre-les-violences-conjugales

Le rapport GREVIO², publié en novembre 2019, met en lumière des actions supplémentaires, comme sur la définition pénale des violences sexuelles et l'absence de consentement, notamment pour les mineur.es de moins de 15 ans, sur l'urgence d'investir dans les dispositifs d'hébergement dédiés et spécialisés, sur une meilleure protection des femmes étrangères.

Le rapport de l'Inspection générale de la Justice sur les homicides conjugaux³, complète les réflexions dans le champ organisationnel en préconisant la mise en place d'instances judiciaires dédiées à la veille, l'analyse et le suivi des cas de violences conjugales ainsi que des projets de juridiction sur ces crimes et délits. De nombreuses actions sont aussi recommandées pour renforcer les programmes de prévention des récidives. L'information des différentes procédures en cours au pénal et au civil doit être systématisée afin d'éclairer au mieux les enquêtes pour violences conjugales.

A Paris, la Ville et le Parquet de Paris ont formalisé **deux nouveaux protocoles** dans le cadre du schéma départemental d'aide aux victimes, qui seront appliqués à titre expérimental pour commencer :

- **Le dépôt de plainte à l'hôpital**: en cours de définition il s'agirait de permettre à une victime de violences conjugales qui se présente aux services hospitaliers et qui souhaite déposer plainte, de pouvoir l'orienter vers les services de police afin de faciliter le dépôt de plainte rapidement. Une expérimentation sera conduite en 2020 à l'Hôpital St Antoine.
- **Le Protocole féminicide** : en cours de signature, porté par le parquet des mineurs, pour les situations de féminicides/homicides ou d'une tentative avec caractère de gravité, le procureur de la République pourra placer en urgence et provisoirement les enfants orphelins auprès de l'Aide sociale à l'enfance pour une évaluation et une hospitalisation auprès des services de pédiatrie d'un hôpital. L'objectif est de prévenir au mieux les effets du psycho-trauma sur les enfants co-victimes et de préciser et mettre en place la prise en charge nécessaire à moyen-terme. Le dispositif sera mis en place à l'Hôpital Trousseau pour commencer.

² Document en ligne : www.coe.int/fr/web/istanbul-convention/-/grevio-publishes-its-firs-baseline-report-on-France

³ Document en ligne : www.justice.gouv.fr/la-garde-des-sceaux-10016/remise-du-rapport-de-la-mission-sur-les-homicides-conjugaux-32782.html

Faits marquants - Ville de Paris - 2018 et 2019

"We are the Orange Day Champions!" 2018

L'ONU Femmes France a décerné pour la 2^e année consécutive son prix à la Ville de Paris afin de valoriser sa politique contre les violences faites aux femmes. Le Comité a souligné l'engagement et le volontarisme dont Paris fait preuve sur ce sujet, notamment avec la création de l'*Observatoire parisien des violences faites aux femmes* (OPVF) en 2014 ainsi que la campagne de lutte contre le harcèlement de rue « Harcèlement stop » relayée même à l'étranger !



Pour Anne Hidalgo, ce prix « est une immense fierté pour Paris, qui récompense le travail mené au quotidien par l'ensemble de l'équipe municipale, et en particulier **Hélène Bidard**, adjointe en charge de l'égalité femmes-hommes ». « Si notre action a des résultats et si Paris a été classée récemment comme la 3^e ville la plus sûre au monde pour les femmes, il reste encore beaucoup à faire. Le combat pour l'égalité des droits et la lutte contre les violences faites aux femmes doivent se poursuivre. »

Prix d'argent territoria 2019 : Violentomètre

En 2019, la Ville de Paris s'est vue décerner, dans la catégorie prévention, un Territoria d'argent pour la création du violentomètre, un outil, inspiré de supports existants en Amérique Latine, qui permet aux jeunes filles de se questionner sur leur relation amoureuse en décryptant, la présence ou la menace de violences sexistes et sexuelles dans le jeune couple. Il a été créé par l'OPVF lors de la campagne « 25 novembre » 2018, en partenariat avec l'Observatoire des violences envers les femmes de Seine-Saint-Denis, et l'association En Avant toutes.



Lutter contre les violences faites aux jeunes femmes

Le violentomètre

Le consentement, c'est quoi ? C'est le fait de donner son accord de manière consciente, libre et explicite à un moment donné pour une situation précise. Tu pour revenir sur ce choix quand tu le souhaites et selon les raisons qui te sont propres. Tu n'es pas à le justifier ou à subir des pressions.

VILLE DE PARIS SEINE-SAINT-DENIS LE DÉPARTEMENT LE 3919

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24
PROFITE						VIGILANCE, DIS STOP!						PROTÈGE-TOI, DEMANDE DE L'AIDE											

Plus de 34 000 exemplaires ont été distribués aux services sociaux, socio-médicaux, famille et petite enfance, jeunesse, Maison des initiatives étudiantes, mairies d'arrondissement et Maisons de la vie associative et citoyennes, associations étudiantes et universités, associations des droits des femmes, hôpitaux et magazines. Le Conseil Régional d'Ile de France a sollicité un partenariat pour le diffuser dans les lycées franciliens. Plusieurs collectivités et partenaires ont repris l'outil sur leur territoire : Conseil départemental du Val-de-Marne, de l'Allier, du Gers, Ville de Bondy et du Mans, Cour d'Appel de Paris, Union régionale Solidarité Femmes en Pays de la Loire, CIDFF de Loire et Cher, le Réseau périnatal lorrain, et le Ministère des Outre-Mer.

La Mairie du 10^e arrondissement a traduit le violentomètre en 6 langues : anglais, espagnol, turc, arabe, tamoul, chinois. 3000 exemplaires ont été distribués.

E. Axes de travail thématique

1. L'hébergement et le logement

Pour les situations d'urgence deux dispositifs sont identifiés : le CHU- le PHARE (Esperem) avec 15 places et le partenariat HAFB-Samu Social qui a permis en 2018, de mettre en sécurité **381 femmes et 290 enfants**.

Les structures d'hébergement dédiées : en ce qui concerne les places d'hébergement pérennes à Paris pour des femmes victimes de violences conjugales, comme en 2017, **168 places sont disponibles** en accueil spécialisé face aux violences faites aux femmes en urgence et en stabilisation/insertion. Par ailleurs, s'ajoute à ces hébergements, **61 places en Résidence sociale** avec un accompagnement spécifique à Paris (*Voir dans l'Etat des lieux 2018*).

Mais ce nombre de places confondues (CHU, CHRS, résidence sociale) est très largement insuffisant au regard de la demande actuelle que les travailleuses et travailleurs sociaux reçoivent quotidiennement. C'est pourquoi **trois nouveaux projets sont en cours**, une pension de famille de 30 places et 50 places d'urgence destinées à des jeunes femmes 18-25 ans dans le 10^e arrdt, une résidence sociale et une pension de famille d'un total de 35 places dans le 12^e arrdt et un projet de résidence sociale de 19 logements dans le 20^e.

En parallèle de ces lieux dédiés aux victimes, celles-ci peuvent être orientées vers des CHRS pour toutes les femmes. Ces structures repèrent de plus en plus de femmes qui ont fui des violences, même si le motif d'entrée n'a pas été forcément les violences : citons les CHRS du CASVP : CHRS Pauline Roland, CHRS Charonne, CHU Crimée et CHRS-CHU Stendhal qui accueille des jeunes majeure-s isolé-es. Plusieurs associations, qui gèrent aussi des CHU-CHRS Femmes, rencontrent des situations similaires (CHU Plurielles, Paris Championnet, CHS Cœur de Femmes).

Grille de cotation pour les demandes de logements sociaux : elle prévoit 6 points sur une base déclarative des violences, et 12 points supplémentaires en cas de dépôt de plainte, cette disposition ayant été étendue en février dernier au dépôt de main courante, Ces points de cotation donnent lieu à des (re)logements au sein du parc social. Le nombre de relogement pour des victimes de violences familiales a fortement augmenté entre 2016 et 2018 où l'on est passé de 89 ménages à 211.

Cette évolution va de pair avec la formation constante des conseiller·es logement de la Direction du logement et de l'habitat (DLH) de la Ville de Paris, et avec la vigilance des commissions d'attribution, pour rendre effective la grille de cotation. En 2018, les victimes de violences familiales et conjugales représentent 1% du total des personnes enregistrant une demande de logement auprès de la DLH, et représentent in fine approximativement plus de 10% des désignations, ce qui démontre l'intérêt du dispositif pour protéger les victimes (*Voir les chiffres dans l'Etat des lieux 2018*).

2. Les jeunes femmes face aux violences

Depuis 2018, l'OPVF a développé un nouvel axe de travail pour améliorer le repérage et la protection de des jeunes femmes, dont les études démontrent qu'elles sont surexposées aux violences sexistes et sexuelles, mais sous-représentées dans les structures d'accompagnement. L'Observatoire a mené une recherche-action sur six mois afin de définir une offre de service adéquate aux jeunes femmes en danger.

La campagne « 25 novembre » 2018, qui a été dédiée aux jeunes femmes victimes de violences, a été l'occasion de créer un outil inédit de prévention ciblant les jeunes le **Violentomètre** (Prix Territoria 2019).

Les actions se sont poursuivies via un partenariat inédit entre les deux Observatoires des violences faites aux femmes de Paris et la Seine-Saint-Denis, la Ville de Bagnolet et l'État. Le 31 août 2019, s'est ouvert à

Bagnolet, le premier accueil de jour pour jeunes femmes 15-25 ans victimes de violences sexistes et sexuelles, géré par l'association FIT, une Femme, un Toit. Pour une phase expérimentale sur trois ans, il accueille des jeunes femmes des 19^e et 20^e arrondissements de Paris et de Seine-Saint-Denis.



L'équipe comporte une coordinatrice, une éducatrice spécialisée et une animatrice socio-culturelle. Elles reçoivent environ 25 jeunes femmes par semaine. Le lieu a trois missions principales: repérer et protéger les jeunes femmes victimes de violences; développer des actions éducatives en faveur de l'égalité

filles-garçons; favoriser la montée en compétence des professionnel.les en proposant des formations, échanges de pratiques et sensibilisation.

Plusieurs associations féministes collaborent en tenant des permanences où en participant à des actions collectives: le Centre d'information du droit des femmes et des familles de Seine-Saint-Denis, Voix de Femmes, Amicale du Nid, En avant toutes.

L'OPVF est membre des comités de suivi et travaille en partenariat avec les structures parisiennes du secteur jeunesse, de l'insertion professionnelle. Il s'investit aussi sur le développement de circuits de mise en sécurité, d'accès à l'hébergement et au logement. Plusieurs rencontres ont eu lieu avec les Réseaux d'aide aux victimes, les référent.es violences conjugales, les équipes de développement local, les missions locales et le Samu social de Paris.

3. L'impact des violences sur les femmes étrangères

Durant l'année 2018, de nombreuses associations d'accompagnement des femmes victimes de violences ont alerté la Ville de Paris sur les situations complexes d'accès aux droits et d'accompagnement pour les victimes étrangères. Lors du COFIL annuel de l'OPVF le 3 octobre 2018, il a été souhaité qu'une réflexion soit menée sur les parcours des femmes étrangères et les modes de réponse aux violences multiples auxquelles elles sont exposées.

L'OPVF a mis en place un groupe de travail, afin de **penser l'articulation entre universalité des violences de genre et spécificités des situations de violences subies par les femmes étrangères, du fait de leur situation migratoire qui les surexpose aux violences.**

Quatre rencontres ont été organisées pour échanger avec les professionnel.les du terrain: une réunion avec différentes directions de la Ville (DPSP, DFPE, DASES) ainsi que le CASVP, trois réunions avec les partenaires associatifs selon leur secteur d'intervention (juridique, hébergement, santé, social). Ces échanges ont permis d'identifier les besoins du public-cible et les perspectives d'intervention publique. Ces réflexions ont également abouti à l'organisation de la 5^e journée interprofessionnelle de l'OPVF (21 novembre 2019), à l'actualisation du dépliant *Femmes d'ici et d'ailleurs* et à l'organisation de formations au CHUM d'Ivry-sur Seine.

En parallèle, plusieurs pistes d'actions ont été identifiées pour améliorer à plus long terme le repérage et la prise en charge de ce public cible: soutenir la formation des professionnel.les de la Ville de Paris sur la complexité de ces situations; informer les femmes étrangères victimes de violences sur l'accès aux dispositifs et à leurs droits; faciliter la mise en sécurité inconditionnelle des étrangères victimes de violences; améliorer le repérage et la prise en charge des étrangères victimes de violences au sein des dispositifs de droits communs.

Enfin, un travail a été amorcé sur la prise en compte de la prévention des violences faites aux femmes étrangères au sein de la Maison des réfugiés.

A noter : sur l'évaluation du danger, divers événements ont modifié la donne :

- ✓ les récentes évolutions en lien avec le Grenelle des violences faites aux femmes : les policier-es vont désormais utiliser un questionnaire d'évaluation qui sera généralisé dans les prochaines semaines.
- ✓ le centre Hubertine Auclert a produit une grille d'évaluation dans le cadre de l'audit que l'association a été chargée dans plusieurs commissariats de police d'Ile-de-France
- ✓ l'Observatoire des violences de Seine-Saint-Denis et l'OPVF ont produit une grille de questionnement, « penser le danger, les signaux d'alerte », destinée aux acteurs et actrices sociales, notamment sur la base des travaux préalablement réalisés par l'OPVF (une recherche-action de 2016 à 2018).

F. Mise en œuvre de dispositifs

1. Le grave danger : le TGD (Téléphone Grave Danger)

Depuis 2012, la Ville coordonne et cofinance le dispositif d'alerte « Téléassistance Grave Danger » (TGD) qui met à la disposition des victimes de violences conjugales, après décision du Procureur de la République, un téléphone portable leur assurant l'intervention rapide des services de police, ainsi qu'un suivi au long court dispensé par le CIDFF. **30 TGD sont actuellement en service (2019)**, accordés dans le cadre du marché national des TGD (Ministère de la Justice), soit une augmentation de 5 en 2018 (*qui fait suite à une première augmentation de 5 en 2017*), au vu de la montée en puissance du dispositif.

Le téléphone d'alerte procure, outre une intervention rapide des services de Police quand c'est nécessaire, une réassurance, une écoute, une prise en considération de sa situation juridique, sociale, professionnelle et psychologique. Le téléphone portable a également permis de réduire les contacts de la victime avec son agresseur. Il procure à sa bénéficiaire un sentiment de sécurité en lui indiquant que sa situation au regard du danger qu'elle court a été prise en compte par la Justice. Ce « temps protégé » procure une sécurité qui est un atout très important dans le parcours de sortie des violences.

La plupart des femmes accompagnées ont trouvé, grâce au **CIDFF de Paris** (association en charge des évaluations et des suivis des femmes victimes), des portes de sortie des violences et des solutions aux divers problèmes annexes qu'elles rencontraient (santé, emploi, logement, enfants...).

L'OPVF coordonne le Comité de pilotage du dispositif qui se tient toutes les 8 semaines et réalise le bilan du dispositif qui est présenté chaque année au Comité stratégique.

En 2018, 44 personnes ont été suivies dans le dispositif TGD (*32 en 2017, 28 en 2016*). 69 enfants mineurs ont été protégés (*54 en 2017*). Le dispositif a occasionné 19 interventions de la Police, ayant donné lieu à 5 interpellations de l'auteur des violences (*en 2017, 5 interventions, en 2016, 11 interventions et pas d'interpellation*). Depuis le démarrage (2012), plus de 100 femmes ont été protégées (chiffres novembre 2019). *Voir les chiffres dans l'Etat des lieux 2018*

2. La MAP : les enfants co-victimes de violences conjugales

Assister aux violences commises par l'un de ses parents sur l'autre a des conséquences indéniables pour l'enfant témoin. Or, 80% des enfants sont présents au moment des actes de violences. Ils en sont également les victimes. Si la protection des mères et des enfants doit être assurée pendant la séparation, elle doit l'être aussi après la séparation : la « mesure d'accompagnement protégé » (MAP) en est un des

moyens (mis en œuvre de façon pionnière dans le département de Seine-Saint-Denis. Voir : <https://seinesaintdenis.fr/Mesure-d-Accompagnement-Protège-MAP.html>).

Cette mesure vise **3 objectifs principaux** : protéger la femme victime en évitant la commission de nouvelles violences dans le cadre des droits de visite de l'ex-conjoint ; protéger l'enfant susceptible d'être exposé à ces violences à l'occasion de sa remise à l'autre parent ; éviter à l'ex-conjoint la réitération des violences conjugales.

La Ville de Paris (DASES et Observatoire parisien des violences faites aux femmes), le Parquet, la Cour d'appel, la CAF (Mission parentalité) et la Préfecture de Paris (Service Droits des femmes et égalité) ont décidé en janvier 2017, de mettre en place un dispositif expérimental d'accompagnement protégé (MAP : mesure d'accompagnement protégé) des enfants. Ce dispositif expérimental a démarré en 2018 pour une durée d'un an et a fait l'objet d'une évaluation au terme d'une année de fonctionnement.

L'association Ceraf-Solidarités a été sélectionnée dans le cadre de l'appel à projets lancé en 2018, pour conduire l'expérimentation qui a commencé en octobre 2018, dans le cadre de son Espace de rencontres (ER).

15 MAP ont été prononcées par des juges aux affaires familiales (JAF), **8 MAP ont pu être exercées** car 5 d'entre elles n'ont pas reçu l'adhésion des parents et 2 n'ont pu être mises en œuvre du fait du retrait de l'association (au 9 octobre 2019). Au total, **17 enfants âgés de 2 à 13 ans** ont été accompagnés.

Au plan qualitatif, le bilan de l'expérimentation est positif. La MAP propose un cadre à la fois contraignant et protecteur, tout en soutenant la parentalité et le maintien des liens afin de permettre au père de réinvestir différemment sa parentalité et de favoriser une ouverture vers le soin. Le fait que la remise de l'enfant puisse intervenir sans mise en présence des parents permet de minorer le risque de réitération des violences et la dangerosité du contact de la mère avec le père des enfants. Enfin, l'enfant accompagné bénéficie d'un espace de parole et d'un cadre sécurisé et, ainsi sa situation de co-victime des violences est prise en compte. Le suivi des mesures montre enfin que la MAP a contribué également à l'apaisement de la plupart des situations.

Le Comité d'orientation a décidé de **poursuivre cette expérimentation avec un ER**, pour asseoir le dispositif final sur de bonnes bases (appel à candidature en cours – dépôt des dossiers le 31 janvier 2020).

Pour finir, en 2019, une séquence d'information des avocat-es a été organisée. Reste à venir : un programme de formation en 2020 pour les professionnel-les de la protection de l'enfance. Ce programme pourra porter sur l'impact des violences conjugales sur les enfants et sur l'évaluation du danger.

3. Les consultations psychotrauma face aux impacts physiques et psychologiques

Les violences faites aux femmes et notamment les violences conjugales génèrent **des troubles psychotraumatiques** qui nécessitent une prise en charge. En effet, ces violences, physiques et psychiques, ont des conséquences sur la santé des femmes qui en sont victimes : somatiques mais aussi psychologiques, avec une fréquence augmentée de nombreuses maladies, de dépressions et de tentatives de suicide. **Le stress post traumatique et la mémoire traumatique** peuvent également conduire à des comportements incohérents ou dissociés, sans pour autant que la victime en identifie les causes réelles et profondes. Le repérage de ces antécédents traumatiques est donc particulièrement important dans la prise en charge et l'accompagnement des femmes victimes et de leurs enfants co-victimes.

Un dispositif d'accompagnement psychologique de femmes victimes de violences a été mis en place en 2018, par la sous-direction de la santé (DASES), en partenariat avec l'Institut de victimologie.

Parmi les publics prioritaires, on trouve les femmes victimes de violences, violences sexuelles et/ou violences conjugales, ainsi que les enfants et adolescent-e-s suivi-e-s par l'ASE, victimes de violences ou co-victimes de violences de couple. Les femmes migrantes qui ont subi des violences dans le pays d'origine ou au cours du parcours migratoires, ou une fois arrivées en France, sont également ciblées.

Huit lieux sont ouverts pour l'accueil et les consultations psychotrauma (centres de santé, centres médico-social, centres de planification et d'éducation familiale, etc.), avec chacun une demie journée de

permanence hebdomadaire. L'accès aux consultations se fait par l'orientation des médecins et du personnel soignant vers chaque centre concerné.

Le 1er comité technique a établi un plan de travail afin d'atteindre les objectifs suivants : 1 · arriver à un bon fonctionnement des consultations qui permettront de prendre en charge des personnes souffrant de stress post-traumatique habitant à Paris ; 2 · mobiliser les professionnel·les de santé afin de les inclure dans le réseau existant ; 3 · ouvrir des consultations de psychotrauma avec l'institut de victimologie ; 4 · faire un dépistage systématique des situations de psychotraumatisme.

Liste des centres et nombre de consultations réalisées.

CONSULTATIONS GLOBALES PAR CENTRE (chiffres de novembre 2018)								
CS YVONNE POUZIN - 3 ^e (non ouvert)	CS EPEE DE BOIS – 5 ^e	CS EDISON – 13 ^e	CPEF /CEGIDD RIDDER – 14 ^e	CPEF CAVE – 18 ^e	CS MARCADET – 18 ^e	CPEF CURIAL – 19 ^e	CMS BELLEVILLE – 20 ^e	TOTAL
0	123	83	90	73	103	43	90	605

Dans le cadre de la *Journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes*, la DASES/Santé a organisé une soirée-débat de sensibilisation, sous forme d'une formation médicale continue aux conséquences somatiques et psychiques des violences faites en lien avec le psycho traumatisme. Ont été abordés aussi le volet neurophysiologique et les mécanismes d'adaptation au stress, pour finir sur un focus sur les consultations au sein des centres de la Ville de Paris.

4. Le protocole main-courante

Depuis 2014, existe à Paris un protocole mains courantes (MCI) : pour chaque main courante de violences conjugales déposée, **il est proposé à la victime une orientation** vers un·e psychologue, un·e intervenant·e social·e en commissariat (ISC) et/ou une association. Sept associations sont en charge du dispositif : LTDF (Libres terres de femmes) pour les 7^e, 18^e et 19^e - CIDFF (Centre d'information des femmes et des familles) pour les 1^{er}, 3^e et 10^e - Espace Solidarité HAFB (Halte aide aux femmes battues) pour les 11^e et 20^e - le PHARE (ESPEREM) pour les 4^e, 6^e et 8^e - Elles Imagine'nt pour les 14^e et 15^e - PAV (Paris aide aux victimes) pour les 5^e, 13^e, 17^e et spécifiquement pour les (quelques) hommes victimes. A noter que les associations sont peu sollicitées pour les arrondissements où se trouve un·e intervenant·e social·e (ISC) ou un·e psychologue en commissariat

Ce protocole a connu un démarrage assez lent en 2015 et 2016. Il améliore actuellement son efficacité, et quelques réglages sont encore à réaliser (un protocole de suivi sera mis au point en 2020). En 2018, **949 mains courantes** (MCI) ont été traitées par les services de police parisiens dans le cadre du protocole MCI, soit une diminution par rapport à 2017, liée probablement à l'augmentation du nombre de plaintes enregistrées (*voir les chiffres dans l'Etat des lieux des violences en 2018*).

Parmi ces 949 MCI, **59% ont été transmises**, avec l'accord des victimes, aux psychologues, ISC et associations. Face à la possibilité pour la victime d'accepter ou de refuser cette orientation, on observe que 41% n'ont pas souhaité la transmission de leur main courante.

Les ISC constatent que la problématique du logement est souvent présentée comme le principal frein. Les ISC peuvent orienter vers le CIDFF pour la mise en place d'une ordonnance de protection pendant le temps de l'enquête. Une fois la victime décidée à déposer plainte, l'ISC peut également prendre rendez-vous pour préparer le dépôt de plainte ou directement pour déposer plainte.

Outre le logement, les freins au dépôt de plainte exprimés par les victimes sont **la peur des représailles, la peur du classement sans suite de la plainte, la peur de priver les enfants de leur père.**

A noter : sur la cellule Ecoute de la Ville de Paris

Rappel: Depuis le 9 janvier 2017, une cellule d'écoute (À votre écoute 01.42.76.88.00) a vocation à accompagner les agent·es, mais aussi les élu·e·s, et leurs collaborateur·trice·s, les stagiaires et apprenti·e·s de la collectivité parisienne et du CASVP en cas de harcèlement sexuel ou d'agissements sexistes. Positionnée au sein du Service d'Accompagnement et de Médiation (SAM), cette cellule traite également du harcèlement moral, des discriminations, des addictions, traumatismes et autres cas de souffrance au travail.

En 2017, 13 situations concernant la thématique du harcèlement sexuel et des agissements sexistes ont été suivies par l'Equipe pluridisciplinaire (EP) mise en place pour le traitement administratif des situations. En 2018, seulement 2 situations ont été traitées par l'EP et 11 ont été portées à la connaissance du SAM.

G. Coordination et formation

1. Le plan de formation des acteur·rices

La Ville de Paris propose à ses agent·es des formations adaptées à leurs missions respectives (accueil, accompagnement, médiation...). L'ensemble de ces formations constitue un véritable dispositif, coordonné et cohérent en matière de contenu.

**En synthèse, pour l'année 2018, plus de 600 professionnel·les ont été formé·es.
Au total : en 10 ans entre 2008 et 2018, 4 700 personnes ont participé à une formation sur les questions de violences faites aux femmes**

Objectifs du dispositif de formation

- Améliorer l'accueil, l'écoute et l'accompagnement des victimes
- Renforcer la qualification de chacun·e
- Identifier les acteurs et actrices qualifié·e·s et adapté·e·s
- Contribuer à mettre en place une réponse cohérente et pertinente sur tous les territoires parisiens

Les différents modules

1. Primo-accueil face aux violences de genre
2. Accompagnement des femmes victimes de violences conjugales
3. Prise en compte des mariages forcés
4. Mutilations sexuelles féminines
5. Les enfants exposés à des violences conjugales
6. Les impacts psychologiques des violences
7. Les violences faites aux femmes dans le sport

- ✓ Chaque année, **60 assistant·es de service social** sont formé·es. Elles et ils constituent un réseau de 80 référent·es violences conjugales présent·es dans les services sociaux de secteur (CASVP). En 2019, cette formation, pilotée par la DASES, - suspendue, le temps de réorganiser la mission suite au départ à la retraite de la responsable - a été relancée. L'OPVF a réintégré les COFIL de préparation. Une session sur 8 jours a eu lieu en novembre avec 20 agent·es.
- ✓ Entre 2005 et 2018, **1015 agent·es chargé·es du premier accueil** ont été formé·es.. 61 personnes ont été formées par l'OPVF en 2018, lors de 3 sessions couvrant l'ensemble du territoire parisien. Une session a été organisée pour 18 correspondant·es de nuit (CDN) en lien avec la DPSP (Direction prévention sécurité). En 2019, les trois sessions de l'OPVF ont accueillies 69 personnes.

- ✓ Les deux formations « *Prise en compte des mariages forcés* » et « *Mutilations sexuelles féminines* » ont été réalisées en 2017 et en 2019. Ces deux formations sont désormais programmées tous les 2 ans. Les sessions de **2019 ont réunies 92 agent.es**.
- ✓ Le 3 avril 2018, une journée a été organisée en partenariat avec la DASES/santé sur *les conséquences psychologique des violences et l'impact sur la santé des femmes*, avec environ **250 personnes**, dans le cadre des Assises de la santé, à la Mairie du 14^{ème}.
- ✓ Une demie journée de formation a été programmée le 4 juillet 2018, **sur l'impact des violences conjugales sur les enfants**, en présence de 220 professionnel·les, à la Mairie du 11^{ème} arrondissement, en présence du maire et du Directeur des familles et de la petite enfance (DFPE).
- ✓ **Nouveau** : En 2019, à la demande de la Direction sociale de territoire sud de la DASES, l'OPVF, en collaboration avec la mission Intégration du SEII, a mis en place une formation spécifique pour les équipes du **Centre d'hébergement d'urgence pour Migrant.es (Chum) d'Ivry-sur Seine**. Ce centre (Emmaüs), a ouvert ses portes en janvier 2017 et accueille plus de 400 personnes, familles et femmes isolées demandeur·euses d'asile et de la communauté Rom.

Face aux situations de violences conjugales et violences intra familiales avérées ou soupçonnées, les professionnel·les du centre ont manifesté se sentir relativement démun·es pour répondre à ces situations de violences. Une formation é été créée pour répondre aux besoins des équipes et traiter les spécificités de ce public-cible : vulnérabilités liées au parcours migratoire et à la situation de demande d'asile, lieu d'hébergement mixte et fermé, absence de visibilité sur la suite du parcours, cumul des violences, expositions des enfants etc. Cette formation de deux jours a été conçue dans une approche théorique et opérationnelle avec une dizaine d'intervenant·es de diverses institutions et associations. **76 professionnel·les ont été formé·es à cette occasion, en 4 sessions.**

Voir dans l'état des lieux 2018 le tableau du nombre de personnes formées depuis 2008.

2. Les réseaux d'aide aux victimes

Des **Réseaux d'aide aux victimes (RAV)**, avec le concours de Direction prévention sécurité et protection (DPSP) ou des **Réseaux violences conjugales** (organisés par les services sociaux) se réunissent **dans 9 arrondissements** de Paris, les **2^e, 10^e, 13^e, 14^e, 15^e, 17^e, 18^e, 19^e, 20^e**. Ils permettent une synergie entre acteurs/actrices à l'échelle locale pour mieux construire la réponse, **en plaçant la victime au cœur d'un dispositif qui lui permet une sortie des violences plus rapide**. Les questions relatives aux violences conjugales sont complexes à résoudre et font appel à des compétences variées (judiciaires, juridiques, sociales et psychologiques).

Participent à ces RAV :

- ✓ les Points d'accès aux droits, dont celui du 20^e arrondissement qui s'est spécialisé sur le sujet
- ✓ les « Points femmes » des mairies du 14^e et du 19^e (depuis janvier 2015, avec la permanence de Libres terres de femmes (LTDF))
- ✓ les associations locales et parisiennes en charge de l'accueil des femmes victimes de violences (CIDFF, PAV, LTDF, Elles Imaginent, etc)
- ✓ les intervenant·es sociaux en commissariats (ISC : agent·es de la DPSP) et les psychologues implanté·es dans 7 commissariats (11, 13, 14, 15, 18, 19 et 20^e) pour garantir l'accueil, l'accompagnement et le suivi des victimes qui franchissent la porte d'un commissariat. Fin 2019, trois postes supplémentaires d'ISC ont été annoncés pour début 2020 dans les commissariats de l'arrondissement central (1/2/3/4^e), 10^e et 12^e arrondissements.
- ✓ et d'autres partenaires encore selon les configurations locales.

Ces réseaux se réunissent à **des fréquences variées** (tous les 2 mois, une fois par trimestre, etc). L'OPVF contribue au montage de ces réseaux, y participe activement, apporte des ressources, des informations, des contacts, forme les nouveaux acteurs et actrices (exemple : les nouveaux et nouvelles coordinatrices des contrats locaux de prévention et de sécurité d'arrondissement) et répond à leurs sollicitations..

Les RAV proposent des axes nouveaux de développement comme par exemple, de façon non exhaustive :

- les enfants co-victimes de violences conjugales (14^e et 20^e)
- les femmes Handicapées Victimes de violences (14^e)
- les jeunes femmes victimes de violence (14^e)
- les femmes étrangères victimes de violence (14^e)
- les victimes de la traite et de la prostitution ainsi que la prévention de la prostitution occasionnelle des jeunes filles (18^e), en lien avec la chargée de projet Prostitution du SEIL.

De plus, chaque réseau élabore ses outils tels que des guides nouveaux (14^e et 15^e) ou réactualisés (18^e et 20^e), des répertoires locaux (19^e) et des plaquettes ou flyers à l'usage du public (15^e, 18^e). Enfin, les RAV s'engagent fortement dans la campagne « 25 novembre ».

--- ---

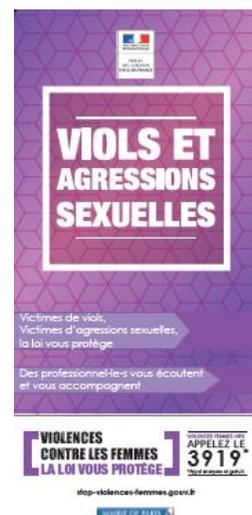
A noter : à la suite de l'invitation du programme *EuroSocial +*, l'OPVF a mobilisé le RAV du 18^e pour rencontrer une délégation de représentant-e-s étatiques d'Amérique Latine en juin 2018 pour échanger sur les politiques de prévention et d'accompagnement des victimes au niveau local.

3. Les publications destinée au public et aux professionnel-les

Plusieurs publications ont été réalisées et diffusées, telles que les brochures AGIR contre les violences faites aux femmes qui se déclinent en 4 volets : violences conjugales, violences sexuelles, harcèlement au travail, femmes d'ici et d'ailleurs (partenariat avec la Délégation aux droits des femmes et à l'égalité – Préfecture de Paris).

En 2016, l'OPVF avait contribué à la réactualisation et à l'édition de la brochure **AGIR contre le harcèlement sexiste et sexuel au travail**, en lien avec l'association AVFT (Violences faites aux femmes au travail) qui a apporté les éléments d'expertise juridique et de procédure.

En 2017/2018, la brochure **Viol et agressions sexuelles** a été mise à jour et est actuellement largement diffusée.



En 2019, la Ville de Paris a actualisé la brochure *Femmes d'ici et d'ailleurs* en rappelant les droits fondamentaux, administratifs et civils auxquels les étrangères victimes de violences peuvent recourir pour se protéger.



Cette brochure a été réalisée en collaboration avec les associations qui œuvrent au quotidien à la protection des victimes.
Octobre 2019



NB : Le vade-mecum sur l'ordonnance de protection (disposition législative visant à protéger les femmes victimes de violences), fera l'objet d'une ré-édition en 2020.

Enfin, à l'occasion de la campagne 25 novembre 2018, a été édité un nouvel outil de sensibilisation le **Violentomètre**, adapté à un public jeune pour déconstruire les violences dans les relations amoureuses. Cet outil a vocation à être diffusé largement dans les structures jeunes, sociales, éducatives et associatives. (Prix Territoria 2019 - voir « fait marquant » en introduction).

H. Visibilité

2. Organisation et coordination du 25 novembre

Chaque année depuis 2015, à l'occasion de la **Journée internationale de lutte contre les violences faites aux femmes**, la Ville organise une journée de **rencontre interprofessionnelle**.

Ainsi en novembre 2015, l'OPVF a organisé une 1^{ère} journée avec un focus sur **les conséquences des violences sur la santé physique et psychologique**.

La 2^e journée, qui a rassemblé près de 350 personnes en 2016 au Palais de la femme, avait permis de traiter des **enfants co-victimes de violences conjugales**, avec comme finalités de renforcer la capacité de repérage des enfants exposés aux violences conjugales et de développer et consolider les réponses à apporter. La journée a permis de développer l'idée que « **Protéger la mère, c'est protéger l'enfant** ».

En 2017, la 3^{ème} journée portait sur la question des violences faites aux femmes dans le sport et a permis de développer deux volets : d'une part défaire le tabou des violences et le silence qui entoure le sexisme dans le sport et les violences envers les femmes, et d'autre part, de réfléchir au sport comme un moyen de reconstruction de soi pour les femmes et jeunes filles qui ont été victimes de violences conjugales et intrafamiliales.



Pour la campagne 2018, l'OPVF a traité les violences faites aux jeunes femmes, prévenir le sexisme et accompagner les victimes lors de la 4^{ème} rencontre interprofessionnelle de l'OPVF. Cette campagne a pris appui sur #metoo et le visuel 2018 a été réalisé à partir des photographies de Florence Jamard, qui a pris des clichés de femmes engagées dans cette campagne. Cette journée a rassemblé plus de 400 professionnel.le.s de différents secteurs : jeunesse, social, éducation spécialisée, santé, universitaire etc.

En 2019, la Ville de Paris a porté la campagne *Face aux violences, sortons du silence nous avons toutes des droits*, pour traiter l'impact des violences sur le droit des femmes étrangères.



Cette 5^e journée de rencontre interprofessionnelle de l'OPVF a accueilli plus de 250 professionnel.les le jeudi 21 novembre, à la mairie du 10^e arrondissement. La rencontre a abordé le continuum de violences traumatiques, d'assignations et d'exclusions auxquelles sont exposées les femmes migrantes et exilées, que ces violences soient le motif de l'exil, ou qu'elles aient été subies pendant le parcours migratoire ou en France même. Les échanges ont permis d'analyser en quoi ces victimes sont doublement exposées aux violences, à la fois par leur condition de femmes et par leur condition de migrantes et de mettre en lumière des bonnes pratiques pour améliorer leur accompagnement.

--- --- ---

Chaque année, des événements dans tous les arrondissements de Paris

Depuis 2006, durant près de 2 semaines, de nombreuses actions ont lieu afin de sensibiliser le grand public et les professionnel.les. L'OPVF impulse l'organisation d'un **programme parisien de visibilité des luttes contre les violences faites aux femmes**.

Les partenaires associatifs, les mairies d'arrondissement, les Points d'accès au droit, les services sociaux et les centres sociaux, sont de plus en plus nombreux à y participer. En 2018, ce sont **plus de 8 600 parisiennes et professionnel.les** qui se sont mobilisé.es lors de la campagne avec plus de **120 événements**. (Rappel : en 2017 l'impact de la campagne avait été estimé à environ 6000 parisiennes pour un peu plus de 70 événements).

Les 20 mairies d'arrondissement de Paris, 14 services sociaux, 3 Points d'Accès au Droit (PAD), 4 Maisons de la vie associative et citoyenne, 8 centres socioculturels, 4 espaces jeunes, 4 centres Paris Anim, des Clubs de prévention, des Centres d'Hébergement et de Réinsertion sociale, des Foyers de jeunes travailleur.euses et des services de l'AP-HP se sont fédérés autour de cette campagne.

Une trentaine d'événements ont relayé la thématique des *violences faites aux jeunes femmes*.

Pour la mobilisation de novembre 2019, le bilan est en cours de finalisation. Cependant plus de **80 événements** ont déjà été répertoriés dans le programme parisien de l'OPVF, incluant les 20 arrondissements.
